



Stratégie pour les améliorations structurelles agricoles du canton de Fribourg

—
Horizon 2030

Septembre 2021



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'agriculture SAgri
Amt für Landwirtschaft LwA

—
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts **DIAF**
Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft **ILFD**

Table des matières

1	Introduction.....	3		
2	Bases légales.....	3		
3	Vision et objectifs.....	4		
4	Catégories d'aides et de mesures	4		
4.1	Le génie rural (« Tiefbau »).....	5		
4.1.1	Remaniements parcellaires	5		
4.1.2	Chemins, adduction d'eau, raccordement électrique, etc.	6		
4.1.3	Routes alpestres.....	7		
4.1.4	Irrigations et drainages	8		
4.1.5	Revitalisation de sols dégradés.....	10		
4.2	Les constructions rurales (« Hochbau »).....	11		
4.2.1	Les constructions rurales	11		
4.2.2	Fromageries	11		
4.2.3	Installations de transformation	12		
4.3	Projets de développement régional PDR.....	12		
4.4	Mesures d'ordre purement financier	13		
5	Cadre financier	14		
6	Synthèse	15		
7	Résumé	17		
8	Bibliographie	18		

1 Introduction

Ce document a pour but de donner une vue générale pour le canton de Fribourg des améliorations structurelles et des aides financières dont peuvent bénéficier les porteurs de projet. Il s'inscrit dans une stratégie de planification à moyen et à long terme. L'horizon est de 2025 à 2030. Cette démarche doit permettre de mieux planifier les besoins financiers futurs aussi bien pour le canton que pour la Confédération.

Il s'agit avant tout d'une stratégie cantonale, mais elle doit également contribuer à compléter la stratégie fédérale. En effet, le versement des aides cantonales est un prérequis au versement des aides fédérales. Il s'agit aussi bien d'évaluer les besoins de nouveaux investissements que les besoins de remise en état périodique et de réfection des infrastructures existantes.

Les réserves d'usage à un tel exercice sont émises. En effet, les projets d'améliorations structurelles sont avant tout le fait d'un processus issu d'une approche ascendante (bottom-up). Pour avoir une chance d'être réalisés, les projets doivent être portés par des acteurs locaux. Bien que les aides publiques soient importantes et aient un effet incitatif certain, il ne faut pas perdre de vue l'importance de la part du financement à charge des requérants.

Il sied de rappeler que les aides financières à l'investissement recouvrent aussi bien les notions de contributions (ou subventions) à fonds perdu que de prêts sans intérêts ou à taux réduits.

Les contributions (ou subventions) à fonds perdu sont d'une part fédérales et d'autre part cantonales. Pour le canton, il existe deux catégories : les subventions ordinaires et les subventions par le Fonds des améliorations foncières. Les prêts fédéraux sont connus sous le nom de crédits d'investissement alors que les prêts du canton sont alloués par le biais du Fonds rural cantonal. Les aides cantonales particulières sont subsidiaires et complémentaires aux aides fédérales.

Indépendamment des moyens disponibles au financement de projets, les aides structurelles recouvrent également des aides purement financières telles que le crédit d'investissement à titre d'aide initiale, soit une enveloppe financière mise à disposition du jeune agriculteur indépendant en début de carrière et les aides aux exploitations paysannes, soit une aide financière en cas de problème de trésorerie ou pour refinancer des emprunts avec intérêts.

2 Bases légales

Nous citons ici les principales bases légales fédérales et cantonales qui servent de cadre aux aides structurelles.

- Loi fédérale sur l'agriculture du 29 avril 1998 (LAgr), RS 910.1.
- Ordonnance du 7 décembre 1998 sur les améliorations structurelles dans l'agriculture (OAS), RS 913.1.
- Ordonnance de l'OFAG du 26 novembre 2003 sur les aides à l'investissement et les mesures d'accompagnement social dans l'agriculture (OIMAS), RS 913.211.
- Loi du 30 mai 1990 sur les améliorations foncières (LAF), RSF 917.1.
- Arrêté du 19 décembre 1995 concernant les subventions cantonales en faveur d'améliorations foncières, RSF 917.16.
- Loi du 3 octobre 2006 sur l'agriculture (LAgr), RSF 910.1.
- Règlement du 27 mars 2007 sur l'agriculture (RAgr), RSF 910.11.

3 Vision et objectifs

La vision générale pour les améliorations structurelles agricoles s'inscrit dans la vision du Conseil d'Etat arrêtée dans le rapport agricole de 2019¹ qui souhaite une agriculture fribourgeoise professionnelle, productive, durable, respectueuse de l'environnement et de la santé animale et un canton leader de l'agroalimentaire en Suisse.

Les objectifs particuliers propres aux aides structurelles agricoles sont notamment décrits dans l'axe stratégique « *Savoir-faire et outil de production* » soit :

- Soutenir les investissements ;
- Dynamiser l'agriculture fribourgeoise et procéder à des investissements afin de conserver un outil de travail productif et adapté.

Les mesures cantonales suivantes en lien avec les améliorations structurelles agricoles sont définies dans le rapport agricole 2019 soit :

- Maintenir les aides structurelles ;
- Soutenir des projets novateurs et durables pour faire face au changement climatique ;
- Encourager les agriculteurs à collaborer pour réaliser des infrastructures en commun ;
- Mettre en œuvre les mesures d'améliorations structurelles pour les projets individuels et collectifs ;
- Inciter les agriculteurs, lors d'investissements, à planifier à moyen terme les remboursements bancaires, en leur offrant des prêts agricoles adaptés ;
- S'engager en faveur d'une augmentation de la part fédérale dans le financement des aides structurelles ;
- Préparer les adaptations de la politique agricole.

En synthèse, il s'agit de soutenir une agriculture performante, adaptée au développement technique, innovante et respectueuse de l'environnement. Il est nécessaire d'accompagner l'évolution structurelle afin d'assurer le maintien de l'outil de production. Il faudra aussi tenir compte des investissements liés au réchauffement climatique tels que les réseaux d'irrigation ou d'adduction d'eau pour les alpages. En fonction du développement de la politique agricole fédérale (PA22+), il faudra potentiellement intégrer les opportunités proposées par les stratégies agricoles régionales (SAR) avec leurs volets infrastructure et commercialisation.

4 Catégories d'aides et de mesures

Les améliorations structurelles peuvent être groupées dans quatre grandes catégories :

Le génie rural (« Tiefbau ») qui comporte : les remaniements parcellaires, les infrastructures et équipements de base, les chemins, les monorails et autres installations de transport, les adductions d'eau, les raccordements électriques, les améliorations du régime hydrique et de la structure du sol, les irrigations, les drainages et les projets de revalorisation du sol.

¹ Rapport agricole 2019 / Mai 2019 / <https://www.fr.ch/energie-agriculture-et-environnement/agriculture-et-animaux-de-rente/rapport-agricole-quadiennal>, (Consulté le 13.12.2020)

Les constructions rurales (« Hochbau ») qui comportent des soutiens pour : les bâtiments d'exploitation et installations agricoles, les étables, les porcheries, les poulaillers, les logements du chef d'exploitation et autres, les installations de transformation, les laiteries, les fromageries, les moulins artisanaux, les mesures de diversification par des activités para-agricoles, les installations de biogaz ou de chauffage à distance. Ces projets peuvent être réalisés à titre individuel ou à titre collectif.

Les projets de développement régional (PDR) : les projets de développement régional visent à générer de la plus-value à l'agriculture en créant des collaborations avec d'autres secteurs de l'économie comme le tourisme.

Les mesures d'ordre purement financier qui comportent : les aides aux jeunes agriculteurs (aide initiale), les aides financières en cas de difficultés de liquidités ou de désendettement ainsi que pour les achats de terres ou d'exploitation.

Les paragraphes qui suivent présentent de manière sommaire pour chaque famille de mesures un état de situation, les projets en cours et les projets potentiels à venir. Les mesures du génie rural sont présentées au paragraphe 4.1. Il s'agit de projets qui ont fréquemment un horizon temporel de plusieurs années. Les mesures des constructions rurales présentées au paragraphe 4.2 correspondent à des projets de durée plus limitée dont le traitement de la demande à la prise de décision est le plus souvent réalisé en moins d'une année. Les projets de développement régional sont présentés au paragraphe 4.3. Il s'agit de projets collectifs intégrant plusieurs sous-projets et pour lesquels le développement s'étale sur une période de plusieurs années. Enfin, les autres mesures d'ordre purement financier sont brièvement décrites au paragraphe 4.4.

4.1 Le génie rural (« Tiefbau »)

En préambule, il est intéressant de rappeler que les améliorations foncières ont plus de 160 ans d'activité dans le canton de Fribourg. Il s'agit de projets qui ont fréquemment un horizon temporel de plusieurs années.

4.1.1 Remaniements parcellaires

Etat de situation

Le remaniement parcellaire agricole consiste « *en la mise en commun des immeubles sis dans un périmètre déterminé et, en fonction d'un réseau de chemins, leur redistribution en vue d'une meilleure utilisation du sol* ». En réduisant la dispersion des parcelles et en améliorant leur forme et leur équipement, le remaniement parcellaire permet de diminuer les coûts de production et de faciliter le travail agricole.

Conjointement à la poursuite des objectifs liés à l'agriculture, il contribue à la réalisation d'objectifs relevant de la protection de l'environnement (par exemple la création de réseaux écologiques ou la remise à ciel ouvert de cours d'eau) et de l'aménagement du territoire (par exemple la mise à disposition de terrains pour la réalisation d'infrastructures publiques ou le maintien d'une occupation décentralisée du territoire).

En résumé, le remaniement parcellaire est un instrument destiné aussi bien à l'agriculture qu'aux collectivités. Il permet de trouver des solutions constructives et optimales pour tous les milieux intéressés à la zone agricole et également d'obtenir une meilleure gestion de l'ensemble de la production agricole.

La réalisation de remaniements parcellaires dans le canton de Fribourg est caractérisée par trois « vagues » principales :

- 1) celle de 1960-1970 (environ 20'000 ha) qui a concerné essentiellement la région de la Broye qui était très morcelée, le district du Lac, ainsi que les communes touchées par la réalisation de l'autoroute A12 ;
- 2) celle de 1983-1995 (environ 10'000 ha) qui a concerné principalement les communes touchées par la réalisation de l'autoroute A1 ;
- 3) et l'actuelle qui a débuté en 1998 avec la génération des remaniements parcellaires simplifiés (environ 7'000 ha).

Projets en cours

Dix remaniements parcellaires sont en cours à différents stades d'avancement, il s'agit :

- Stade décompte final : remaniements parcellaires de Rue, Auboranges, Chapelle et Gurmels ;
- Stade après nouvel état, travaux géométriques et collectifs en cours : remaniements parcellaires de Misery-Courtion, Prez-vers-Noréaz, Lessoc et Léchelles ;
- Stade avant état : remaniements parcellaires de Siviriez (nouvel état au 1.10.2021) et Düdingen.

Projets potentiels

Le potentiel encore à remanier qui se situe entre 15 et 20'000 hectares a été mis en évidence en marge d'une étude réalisée en 2007². Il concerne essentiellement les communes situées entre les autoroutes A1 et A12, soit les communes des districts de la Veveyse, de la Glâne et de la Sarine. Les territoires des autres districts ont déjà été en grande partie remaniés et le district de la Singine est moins concerné, car la propriété foncière représente un morcellement moindre.

Alors que, par le passé, les remaniements parcellaires et les ouvrages de génie rural ont eu avant tout comme objectif de promouvoir une agriculture productive, aujourd'hui, elles ont gardé toute leur importance, car elles permettent d'une part d'améliorer la situation économique en diminuant les frais d'exploitation et, d'autre part, de donner la possibilité de valoriser les paysages ruraux et de revitaliser les sites naturels conformément aux nouvelles dispositions de la politique agricole.

En lien avec les projets de routes de contournement et la nouvelle ligne de chemin de fer TPF Romont – Vuisternens-devant-Romont, plusieurs projets de remaniements parcellaires sont actuellement en phase d'étude préliminaire (Routes de contournement Marly-Matran et Romont). Le remaniement parcellaire est un outil complémentaire et performant pour gérer le foncier dans le cadre de grands travaux (routes, chemins de fer, aménagement de cours d'eau, etc.).

4.1.2 Chemins, adduction d'eau, raccordement électrique, etc.

Les infrastructures de base sont capitales pour l'agriculture. Il est difficile de cultiver des terres sans chemins agricoles et sans une disponibilité suffisante en eau et en électricité.

4.1.2.1 Chemins

Les chemins agricoles ont plusieurs fonctions, ils servent pour certains d'accès aux fermes, pour d'autres à desservir des parcelles agricoles.

Etat de situation

Les chemins agricoles sont la propriété de communes, de syndicats d'améliorations foncières ou de privés. Pour maintenir leur fonction, il est nécessaire d'entreprendre régulièrement des travaux de réfection et de remise en état périodique (REP) des chemins agricoles. D'une manière générale, les chemins agricoles sont dans un état variable en fonction de leur âge. On estime qu'ils ont besoin d'une réfection régulière tous les 15 à 20 ans.

Projets en cours

Le maintien du réseau en bon état des chemins agricoles demande un investissement régulier et représente un tiers des subventions octroyées pour le génie rural. Les projets annoncés au Service de l'agriculture (SAgri) proviennent principalement des communes et des syndicats d'améliorations foncières. Il va sans dire que tous les districts du canton ont des projets.

Projets potentiels

A l'avenir, les efforts seront concentrés sur le maintien de la valeur des ouvrages existants. La grande majorité des dossiers concernera des projets de réfection ou de remise en état de chemins agricoles. De nouveaux chemins pourront

² Remaniements parcellaires, les incidences économiques pour les exploitations agricoles impliquées dans un remaniement parcellaire ; mandant : DIAF / Coordination : UPF / Auteurs : IAG-Agroscope – été 2007.

encore être réalisés de manière ponctuelle, mais on considère que le réseau de base est en place, hormis dans les secteurs avec un potentiel de remaniements parcellaires. Il s'agira de dresser un inventaire cartographique du réseau des chemins agricoles et de leur état, qui permettra une meilleure vue d'ensemble de leur besoin d'entretien.

Lorsqu'une commune ou un syndicat adresse une demande d'aide, une des premières tâches est de réaliser un inventaire de l'état des chemins du périmètre concerné avant d'entreprendre des travaux de réfection. Ainsi, ce dernier permet de mettre sur pied un programme de réfection sur plusieurs années avec la commune ou le syndicat concerné.

4.1.2.2 Adduction d'eau et raccordement électrique

Etat de situation

Depuis quelques années, des travaux importants sont entrepris sur les réseaux d'approvisionnement en eau potable dans le canton, d'une part pour répondre aux normes de qualité de l'eau et d'autre part pour assurer l'approvisionnement en quantité suffisante à la suite du développement démographique et des changements climatiques.

Les périodes de sécheresse plus fréquentes ont provoqué des problèmes d'approvisionnement en eau pour certaines exploitations agricoles, en plaine comme en région d'estivage. La pression en vue de réduire ou d'interdire les prélèvements dans les cours d'eau s'accroît.

De nombreuses exploitations agricoles ont déposé des projets pour améliorer les installations privées de captage, les réservoirs et les conduites d'eau. Souvent, par mesure de sécurité, les agriculteurs ont soumis une demande de raccordement au réseau d'eau communal. Il arrive que ces demandes soient assorties de l'assainissement, voire la création de raccordements électriques.

Projets en cours

Dans le cadre des projets de rénovation et d'extension des réseaux d'eau communaux, les exploitants agricoles sont abordés pour connaître leur besoin de se raccorder au réseau d'eau communal. Plusieurs projets sont en cours, notamment dans les communes de Mézières, Ursy, Vuadens, Haut-Intyamon, Semsales, Villorsonnens et Gubloux.

Plusieurs projets privés ou collectifs pour améliorer l'approvisionnement en eau des alpages sont à l'étude ou en cours de réalisation. Il peut être fait mention des projets suivants. Dans le périmètre du Syndicat des Angles (commune de Vuadens), les propriétaires d'alpages ont profité de la construction du nouveau chemin pour se raccorder aux réseaux d'eau potable et d'électricité. Dans la vallée du Breccaschlund (commune de Plaffeien), un grand projet d'approvisionnement en eau et en électricité est à l'étude. Sur le territoire de la commune de Bas-Intyamon, une étude est en cours pour estimer les besoins d'approvisionnement en eau de ses alpages ; un projet a démarré pour les alpages situés dans la vallée de l'Evi à Villars-sous-Mont. La commune a prévu de consulter les propriétaires privés voisins afin de les intégrer le cas échéant dans le projet. Chaque année, en zone alpestre, une dizaine de captages d'eau et d'installations privés sont améliorés.

Projets potentiels

Dans la mesure du possible, les projets collectifs sont encouragés, car ils offrent des solutions par région ou par vallée. Cependant, il sied de préciser que, pour certains alpages, la meilleure solution reste l'optimisation ou l'amélioration des installations existantes d'approvisionnement en eau. Il faut donc rester ouvert pour soutenir les projets individuels.

Il existe un potentiel d'amélioration pour l'approvisionnement en eau des alpages, que ce soit des projets privés ou des projets collectifs d'envergure.

4.1.3 Routes alpestres

Etat de situation

On estime que quatre cents kilomètres de chemins alpestres ont été subventionnés dans le canton. Ils représentent une infrastructure de base importante pour l'exploitation des régions de montagne et d'estivage. Ils sont garants d'une exploitation à long terme des alpages en permettant non seulement d'en faciliter l'exploitation, mais aussi leur entretien régulier.

Projets en cours

La grande majorité des chemins alpestres de base appartiennent à des syndicats d'améliorations foncières. Les chemins alpestres secondaires appartiennent généralement à des propriétaires privés.

Le SAgrri traite annuellement environ 50 projets de réfection et de remise en état pour des chemins alpestres. Cette situation est régulière et stable, ce qui permet le maintien en bon état du réseau de 400 km. On considère que le maintien des infrastructures nécessite des travaux tous les 10 à 20 ans.

Projets potentiels

A l'avenir, les efforts seront concentrés sur le maintien de la valeur des ouvrages existants. La grande majorité des dossiers concernera des projets de réfection ou de remise en état de chemins alpestres.

4.1.4 Irrigations et drainages

4.1.4.1 Irrigations

Etat de situation

La région du Seeland, du Lac de Morat et de la Broye ont déjà recours depuis de nombreuses années à l'irrigation. Avec le réchauffement climatique et l'augmentation des périodes de sécheresse, l'agriculture est devenue plus dépendante des installations d'irrigation. Il est à relever que les pompages dans les cours d'eau risquent de ne plus être autorisés à moyen terme afin de préserver un débit minimum en cas de forte sécheresse. De nouveaux réseaux d'irrigation devraient voir le jour contribuant à réduire ces contraintes.

Plusieurs projets d'irrigation ont été réalisés ces dernières années dans la Broye, soit les infrastructures de Villeneuve, DLM à Vernay, Delley-Portalban, pour une surface totale irrigable de 2'600 hectares.

Projets en cours

Dans la région du Seeland, un gros projet est à l'étude (Kerzers-Fräschels, 800 hectares). Il y a aussi le projet à Ried (Ried Moos, 735 hectares).

Dans la Broye, le projet Irrigation ArroBroye est à l'étude. Il prévoit un captage combiné à Estavayer-le-Lac. Il recouvre le territoire de 16 communes comprenant 9'100 hectares de surface agricole utile et un potentiel de cultures irrigables d'environ 6'000 hectares. Il est coordonné avec le projet vaudois du secteur Chevroux-Payerne.

Projets potentiels

Selon l'étude « *Integrales Wassermanagement – Seeland Broye (IWM-SB)* »³ qui analyse les conséquences réchauffement climatique pour la région, il y a trois grands secteurs où des besoins d'irrigation sont prévisibles à court et à moyen terme :

- La région du Seeland avec des possibilités de pomper l'eau dans l'Aar, le lac de Morat ou les nappes phréatiques. La maîtrise des terres organiques est un défi dans cette région ;
- La région de la Broye avec la possibilité de pomper l'eau dans le lac de Neuchâtel, qui soutient la volonté de décharger, voire de supprimer les captages dans les cours d'eau dont la Broye en particulier ;
- La région située entre le lac de Schiffenen et le lac de Morat, avec la possibilité de pomper l'eau dans le lac de Schiffenen qui soutient la volonté de décharger, voire de supprimer les captages dans les cours d'eau, dont la Bibera en particulier.

Dans ces régions, il sera nécessaire à l'avenir de développer un système d'irrigation efficient pour garantir d'une part les récoltes et d'autre part préserver les ressources en prévoyant la suppression des pompages dans les cours d'eau et la limitation des pompages dans les nappes phréatiques avec le contrôle de leurs niveaux.

³ Etude « *Integrales Wasser Management Seeland-Broye* », rapport d'étude, hydrique Ingénieurs Sàrl, Le Mont-sur-Lausanne, 24 janvier 2018.

Pour avoir une vue d'ensemble de la situation des besoins d'irrigation, pour identifier les projets potentiels des prochaines années et pour estimer leurs coûts, le SAgri prévoit de donner un mandat d'étude qui devrait livrer des éléments de planification plus précis dans le courant 2021.

4.1.4.2 Drainages

Etat de situation

Une enquête (Jan Béguin et Sten Smola, 2010⁴) réalisée par l'OFAG en 2008 montre qu'au niveau national 70 % des surfaces drainées sont des surfaces d'assolement (SDA) et que 80 % d'entre elles se trouvent en zone de plaine. Elle montre également que le réseau de drainage peut être considéré comme abouti et qu'il convient à présent de passer d'une phase d'extension du réseau à une phase d'entretien et de réfection. La valeur de remplacement des drainages est estimée à environ 25'000.-/ha. En cas de réfection, le coût moyen est estimé à 15'000.-/ha ; sont exclus les coûts de réfection des stations de relevage.

Les surfaces drainées représentent dans le canton de Fribourg 16'000 hectares dont 12'000 hectares en SDA dont 2'000 hectares avec pompage.

Pour le canton, les régions drainées se situent principalement en zone de plaine, dans les districts du Lac, de la Broye et de la Singine. Les premiers travaux de drainage ont été entrepris dans les années 1910 à 1920. Des travaux conséquents ont ensuite été réalisés durant les années 1940 à 1950. Les derniers travaux d'importance du point de vue du drainage ont été réalisés jusqu'aux années 1980, souvent en lien avec la réalisation des remaniements parcellaires. Ainsi, certains secteurs ont déjà été drainés plusieurs fois de manière à réguler l'humidité du sol.

Actuellement, on constate cependant que les installations de drainage deviennent vétustes et que les besoins en renouvellement vont s'accroître dans le futur. Les ouvrages doivent à présent passer dans une phase de gestion, d'entretien et de réfection.

Selon l'enquête Béguin et Smola, environ un tiers des drainages est dans un mauvais état ou un état inconnu. Les auteurs estiment que, sans intervention, la situation pourrait être critique d'ici 10 à 15 ans. A titre indicatif et sur cette base, il est estimé qu'environ 3'500 hectares de drainages devraient être repris dans le périmètre du projet-pilote de stratégie agricole régionale (SAR Broye).

Les installations de drainage concernent les drains, les collecteurs, les stations de relevage ou de pompage et les fossés ou les tranchées.

A l'avenir, lors de travaux de réfection de drainage, il faudra aussi examiner si certaines surfaces ne doivent pas retourner vers une extensification (retour vers des zones humides).

Projets en cours

Chaque année, une dizaine de réfections de drainage sont réalisées, mais il ne s'agit pas de projet d'envergure. Actuellement, le canton de Fribourg n'a pas de projet d'ampleur annoncé concernant la réfection de drainage, mais l'état de vétusté des installations nécessitera dans un proche avenir de mettre en route un programme de remise en état sur l'ensemble des régions, principalement dans les districts de la Broye, du Lac et de la Singine.

Projets potentiels

Le maintien de la régulation hydrique des sols par des programmes de réfection des réseaux de drainage est important. Environ un tiers des drainages est dans un mauvais état.

En considérant un coût de réfection de ces drainages à environ 15'000.-/ha, le budget de réfection total serait d'environ 52 millions de francs. Si les réfections doivent se faire dans un horizon de 10 à 15 ans, il s'agirait d'un besoin d'environ 4 millions de francs par an. Ces chiffres sont estimés pour les régions de plaine (district de la Broye, du Lac et de la

⁴ Etat des drainages en Suisse, Bilan de l'enquête 2008, Département fédéral de l'économie DFE, Office fédéral de l'agriculture OFAG Secteur Améliorations foncières, Jan Béguin, Sten Smola, 12 janvier 2010.
Site : <https://www.suissemelio.ch/media/files/publikationen/fr/EtatdesdrainagesenSuisse.pdf> (Consulté le 15.02.2021)

Singine). Pour une vue d'ensemble plus précise, il serait nécessaire de faire une évaluation globale de l'état des drainages.

4.1.5 Revitalisation de sols dégradés

Etat de situation

La revitalisation de sols dégradés est complémentaire à la volonté d'éviter la mise en décharge et la mise en dépôt sauvage de terres de qualité. Elle permet par la même occasion de profiter d'améliorer des terrains agricoles qui présentent une fertilité dégradée. La réutilisation de matériaux terreux dans l'agriculture constitue une filière logique de valorisation, ceci d'autant plus que des secteurs importants présentent des sols en partie dégradés ou avec des déficits de fertilité.

Vu l'importance de ce domaine, plusieurs études ont été réalisées dernièrement pour déterminer des points de vue technique, juridique et agronomique ce qui peut être admis au titre d'améliorations foncières pour permettre d'améliorer la fertilité et le régime hydrique des sols considérés. Un avis de droit établi par M^e Jean-Michel Brahier⁵ en février 2020 a précisé que ces projets de revitalisation de sol visant à améliorer la fertilité des sols peuvent être qualifiés d'améliorations foncières et de ce fait peuvent suivre une procédure d'approbation selon la loi sur les améliorations foncière (LAF).

A noter que pour certains projets, l'amélioration du sol permettra d'obtenir un sol de qualité « *Surface d'assolement* », alors que le terrain en question n'était initialement pas classé en SDA. Ces projets sont particulièrement intéressants, car ils permettent d'augmenter la réserve des SDA du canton, respectivement des compensations en cas d'utilisation de SDA pour des projets d'infrastructures (Confédération, canton).

Il sied de préciser que les sols organiques sont des sols particuliers, relativement fréquents sur le canton de Fribourg. Ils se trouvent en grande partie dans le Seeland. En raison de la minéralisation de la tourbe, ils sont passablement dégradés. Dans la région du Seeland, il y a donc une forte demande pour des projets de revitalisation des sols.

Il faut relever que le canton de Berne a déjà une expérience dans ce domaine. Trois projets d'amélioration de sols (amélioration de la fertilité des sols et de la gestion de l'eau) sont en cours dans la région d'Ins (10 ha), de Müntschemier (10 ha) et Kallnach (9 ha). Ces projets représentent un coût important d'environ 90'000 francs/ha et bénéficient de subventions améliorations foncières fédérales et cantonales.

Projets en cours

Trois projets ayant suivi une procédure LAF sont en cours, ils sont sis respectivement sur le territoire de la commune de Vuisternens-devant-Romont, d'Estavayer et de Kerzers. Il est à souligner que les deux premiers projets n'ont pas bénéficié de subvention étant donné que les travaux sont entièrement autofinancés et qu'aucune dépense n'est mise à la charge du propriétaire du terrain amélioré. Pour le projet de Kerzers, l'octroi d'une subvention est en cours d'évaluation.

Plusieurs projets sont en cours selon une procédure LATeC comme celui des Mosseires sur le territoire de la commune de Bulle.

Projets potentiels

Il y aura vraisemblablement des projets de grande ampleur d'améliorations de sols à réaliser prochainement, notamment dans le Seeland. Ces projets pourront en principe suivre une procédure d'approbation selon la LAF ; ils seront liés ou non à d'autres projets de génie rural, par exemple un remaniement parcellaire coordonné à la revitalisation d'un cours d'eau.

⁵ Avis de droit relatif à la valorisation des matériaux, notamment de matériaux terreux, dans l'agriculture, M^e Jean-Michel Brahier, avocat, docteur en droit, chargé de cours à l'Université de Fribourg, 2 mars 2020.

Site : https://www.fr.ch/sites/default/files/2020-11/valorisation_materiaux_agriculture_avis_droit.pdf (Consulté le 19.01.2021)

4.2 Les constructions rurales (« Hochbau »)

Les mesures de constructions rurales présentées dans ce paragraphe correspondent aux constructions rurales proprement dites (4.2.1), aux fromageries (4.2.2) et les installations de transformation (4.2.3). Il s'agit des projets de durée plus limitée dont le traitement, de la demande à la prise de décision, est le plus souvent réalisé en moins d'une année.

4.2.1 Les constructions rurales

Etat de situation

Pour faire face à l'ouverture des marchés et la fluctuation des prix, l'agriculture doit gagner en compétitivité ce qui passe par des investissements dans des installations modernes et efficaces. Les aides structurelles aux constructions rurales visent à accompagner cette évolution. Elles peuvent être accordées pour la réalisation de ruraux, de logements, de serres, de hangars ou pour la diversification des activités agricoles. La plus grande partie des aides concernent des installations pour la détention de bétail : étables pour les bovins en grande partie, mais aussi pour la volaille et minoritairement pour les porcins. Les productions animales occupent une place importante dans l'agriculture fribourgeoise, le nombre de ce type de projets est conséquent, il reste stable et ne fléchit pas.

Projets en cours

Un nombre constant de projets de constructions rurales est en cours. Le nombre de dossiers est proche de 80 par année. Leur durée de traitement est généralement d'une année.

Projets potentiels

D'une manière générale, aucun indicateur ne nous permet de penser qu'il faille s'attendre à une variation du nombre de demandes pour les dossiers « classiques ». L'introduction de nouvelles mesures environnementales subventionnables dans la base légale, avec notamment les places de lavage et de remplissage des pulvérisateurs, en 2018, a généré une légère augmentation du nombre de dossiers (10 à 15 par an). Ce sont des dossiers relativement légers à instruire. D'autres mesures environnementales entreront en vigueur dès le début 2021. On peut dès lors s'attendre à avoir un certain nombre de demandes supplémentaires.

4.2.2 Fromageries

Etat de situation

La production laitière est de toute première importance pour l'agriculture fribourgeoise. Une grande partie de la production est valorisée en fromage, notamment en Gruyère AOP et en Vacherin fribourgeois AOP. Le bon positionnement sur le marché et la bonne maîtrise de la filière permettent d'offrir aux producteurs de lait un prix intéressant, conservant ainsi l'attrait pour cette production.

Aussi, il est important que l'outil de production soit compétitif. Le fromage est en grande partie produit dans des fromageries artisanales dont les producteurs, réunis en coopérative, sont propriétaires. Ces fromageries sont louées à un fromager qui achète et transforme le lait. Il existe également des fromageries propriétés du fromager ou encore des installations industrielles comme Cremo ou ELSA.

Dans l'objectif de maintenir une valorisation locale du produit de base et, partant un prix plus élevé, les investissements dans les fromageries, qu'elles soient propriété des producteurs ou du fromager peuvent être soutenus par les aides structurelles.

L'évolution des normes sanitaires, le regroupement structurel, ainsi que les contraintes sur les installations (acides, sel, température, etc.) nécessitent des investissements réguliers.

Projets en cours

Vu le nombre de fromageries que compte le canton, le SAagri a toujours plusieurs projets en cours de traitement, dont 5 à 8 aboutissent annuellement. Deux cas particuliers actuels méritent d'être cités :

- Fromagerie de la Maison du Gruyère à Pringy. Le site sera presque entièrement reconstruit, puisque seule la cave à fromages actuelle subsistera. Le restaurant, le magasin, les locaux occupés par l'Interprofession du Gruyère et la

fromagerie seront renouvelés. La partie fromagerie, portée par l'Association des producteurs de lait de Gruyère, fait l'objet d'une demande d'aides structurelles. La fromagerie transforme quelque 6 millions de kg de lait par an. Les investissements sont évalués à 10 millions de francs.

- Fromageries de Haute Singine. Certaines coopératives se sont vues attribuer un droit de production de Gruyère et entendent en profiter. D'autres doivent mettre à jour leurs installations pour conserver le droit de produire du Gruyère AOP. D'autres encore ont besoin de rénovation, mais n'atteignent pas la taille critique pour faire face à l'investissement. Il est donc opportun de parler de regroupement et d'optimisation de la production autant que des investissements.

Projets potentiels

La construction de fromageries nécessite une planification que ce soit pour des raisons de recherche et d'acquisition de terrains dans une zone appropriée ou pour anticiper les besoins financiers nécessaires. Il faut relever que la recherche d'un terrain approprié dans une zone centre, une zone village ou une zone d'activité et les négociations pour l'acquisition peuvent prendre du temps. Il est ainsi important pour les fromageries de bien planifier les nouvelles implantations. Afin d'obtenir une vue d'ensemble plus précise de la situation et d'identifier les projets potentiels des 10 à 15 prochaines années, les interprofessions du Gruyère AOP et du Vacherin fribourgeois AOP, la Fédération des sociétés fribourgeoises de laiteries et le SAgrri ont réalisé conjointement une étude⁶ début 2021. Des questionnaires ont été envoyés à 82 fromageries artisanales du canton soit quasiment tous les sites de production. Le taux de réponse a été de 89%. L'étude montre que 30% des fromageries envisagent un projet dans les 5 ans à venir et 20% supplémentaires dans les 5 ans suivants. Ainsi le rythme de renouvellement des infrastructures ne devrait pas faiblir ces prochaines années. Dès lors, il est vraisemblable qu'une augmentation des investissements soit nécessaire pour assurer le maintien du niveau de production et faire face aux exigences de plus en plus pointues en matière d'hygiène.

4.2.3 Installations de transformation

Etat de situation

Le soutien par les aides structurelles aux investissements dans des installations de transformation est réglé par les mêmes bases légales que les fromageries (cf. 4.2.2). La condition nécessaire et obligatoire est que les infrastructures soient majoritairement en mains de producteurs actifs.

Il peut s'agir par exemple d'installations de transformation ou de conditionnement de céréales ou de pommes de terres, d'installations de tri des céréales, d'abattoirs, de magasins à la ferme.

Projets en cours

Quelques producteurs bio du district de la Glâne qui mettent en place des infrastructures pour la mise en valeur de leurs céréales ont pris contact avec le service. Ils souhaitent compléter leurs installations de tri et de conditionnement.

Projets potentiels

Actuellement, il n'y a pas de projet de ce type annoncé mais un potentiel existe.

4.3 Projets de développement régional PDR

Etat de situation

Les projets de développement régional visent à générer de la plus-value à l'agriculture en créant des collaborations avec d'autres secteurs de l'économie comme le tourisme. Si l'outil « PDR » est intéressant sur le fond, force est de

⁶ Point de la situation sur les fromageries artisanales du canton de Fribourg et leurs besoins en investissement, Rapport d'une enquête mandatée par le Service de l'agriculture du canton de Fribourg, jch-consult sàrl, Villars-sur-Glâne, juillet 2021

constater que ce type de projets est laborieux à porter, tant les intérêts et les attentes peuvent diverger parmi les porteurs du même projet. C'est vraisemblablement pour cette raison qu'aucun PDR n'a abouti à ce jour dans le canton.

Signalons qu'une option « *PDR light* » est proposée dans la PA22+ qui faciliterait la réussite de tels projets, mais avec des taux de soutien réduits.

On peut relever que certains cantons ont adopté une stratégie plus active en utilisant les PDR pour atteindre des objectifs qu'ils ont fixés.

Projets en cours

Le service suit de près depuis 2016 l'évolution du PDR « *PRE Gemüse Seeland Bio* » qui comporte plusieurs sous-projets : concept de marketing global, construction de deux centrales de conditionnement et de stockage, plate-forme de vente et de distribution B2B, offre touristique en collaboration avec Morat Tourisme et création d'une plate-forme « *Innovation* » qui offrira des prestations de conseil, mutualisera les compétences et mènera des activités de recherche. La somme des investissements atteint 79 millions de francs.

Les porteurs du projet ont franchi la dernière étape du processus en déposant leur dossier définitif en mars 2020. Le Sagri a émis une prise de position favorable en mai 2020, suivie de celle de l'OFAG à la fin septembre 2020. En décembre 2020, le Grand Conseil fribourgeois a approuvé à l'unanimité le décret relatif à l'octroi du crédit pour le financement de ce projet. Les contributions cantonale et fédérale arrêtées par le Conseil d'Etat sont devisées à respectivement 5,6 et 7,0 millions de francs. La confirmation du financement devrait être finalisée en 2021 par la signature d'une convention tripartite (porteurs de projet-canton-Confédération).

Projets potentiels

Le service n'a pas connaissance d'autre projet en cours d'élaboration.

Relevons que l'outil PDR pourrait être intéressant pour améliorer l'approvisionnement en eau des alpages que ce soit par captage, adduction ou stockage.

4.4 Mesures d'ordre purement financier

Indépendamment des moyens disponibles au financement de projets décrits dans les paragraphes 4.1 à 4.3, les aides structurelles recouvrent également des aides purement financières telles que le crédit d'investissement à titre d'aide initiale, soit une enveloppe financière mise à disposition du jeune agriculteur indépendant en début de carrière et les aides aux exploitations paysannes (AEP), soit une aide financière en cas de problèmes de trésorerie ou pour refinancer des emprunts avec intérêts. Des mesures de désendettement sont aussi envisageables par le biais des AEP. Il est également possible de bénéficier de crédits du Fonds rural cantonal pour les achats de terres. Ces aides sont relativement stables d'une année à l'autre.

5 Cadre financier

Les mesures d'améliorations structurelles peuvent être soutenues par l'octroi de subventions cantonales (plusieurs rubriques budgétaires), de subventions fédérales, ainsi que de prêts agricoles (différents types de prêts selon les cas).

Pour ce qui concerne les subventions cantonales, on distingue comptablement les subventions cantonales aux communes, aux tiers ou pour les constructions rurales et les subventions cantonales par le Fonds des améliorations foncières à des communes ou à des tiers.

S'agissant des prêts agricoles, on distingue les crédits d'investissement, les prêts cantonaux par le Fonds rural et les prêts à titre d'aide aux exploitations paysannes. Les crédits d'investissement, qui représentent 85 % de tous les prêts, n'affectent pas le budget cantonal, les moyens étant mis à disposition par la Confédération ; le canton assume cependant seul le risque de créancier.

La description du cadre financier peut s'appuyer sur les expériences passées en matière d'aides structurelles agricoles. Selon l'analyse des dix dernières années, il ressort que les dépenses globales et par rubrique sont assez stables d'une année à l'autre. Si l'on extrapole des moyennes des dix dernières années, les besoins annuels seraient les suivants, hors projets de développement régional :

En millions de francs	Subventions		Prêts agricoles		
	Subventions	Subventions par le Fonds des améliorations foncières	Crédit d'investissement	Prêts du Fonds rural	Aide aux exploitations paysannes
Génie rural					
Projets de grande envergure	2,2		0,6		
Projets ordinaires	2,2	0,5			
Constructions rurales	3,8	0,3	15,0	0,8	
Mesures financières			7,1	1,8	0,9
Totaux	8,2	0,8	22,7	2,6	0,9

Il faut relever que les subventions fédérales viennent compléter les aides cantonales annuelles pour un montant d'environ 9,3 millions de francs par an.

Pour le projet de développement régional « *PRE Biogemüse Seeland* », le message du Conseil d'Etat⁷ précise les besoins pour la période du projet de 2021 à 2027. L'investissement total est devisé à 79,2 millions de francs. La subvention cantonale s'élève à 5,6 millions de francs et la participation fédérale à 7,0 millions de francs.

⁷ Message du Conseil d'Etat au Grand Conseil du 12 octobre 2020 accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement destiné au subventionnement du projet de développement régional Bio Gemüse Seeland (2020-DIAF-26).

6 Synthèse

Sur la base de cette étude, il est possible de synthétiser les tendances et les priorités pour les 5 à 10 prochaines années pour les aides structurelles agricoles de la manière suivante.

Les évolutions sont présentées par les symboles : ▼ baisse ; = stable, ↗ augmentation ; ? indéterminé

- **Remaniement parcellaire.** ▼ La mise en place de nouveaux remaniements parcellaires devrait être plus rare. Il existe un potentiel de développement qui concerne essentiellement les communes situées entre les autoroutes A1 et A12, soit les communes des districts de la Veveyse, de la Glâne et de la Sarine. De plus, des remaniements parcellaires sont envisageables en complément de la construction des grandes infrastructures routières, ferroviaires et en relation avec la revitalisation des cours d'eau. L'expertise du SAgri pour les remaniements parcellaires est fréquemment mise à disposition d'autres unités administratives dans les projets transversaux.
- **Chemins, adduction d'eau et raccordements électriques.** = Le développement de nouveaux projets devrait être limité à l'avenir. Par contre, il sera nécessaire d'assurer un suivi régulier de ces infrastructures pour en maintenir la valeur, ce qui implique un besoin régulier en investissement de maintien. A relever qu'avec le changement climatique induisant des étés plus secs, il sera essentiel de renforcer les adductions d'eau en particulier en zone d'estivage.
- **Routes alpêtres.** = Le développement de nouveaux projets devrait être limité à l'avenir. Par contre, il faudra concentrer les efforts sur le maintien de la valeur des ouvrages existants. La grande majorité des dossiers concernera des projets de réfection ou de remise en état.
- **Irrigation et drainages.** ↗ Ce sont deux domaines qui sont amenés à prendre de l'importance ces prochaines années. Concernant l'irrigation, la concurrence pour l'eau liée au réchauffement climatique, ainsi que le besoin environnemental de décharger les cours d'eau comme source de pompage, va inciter au développement de projets globaux d'irrigation. Il s'agit d'aller chercher l'eau dans les grands réservoirs que représentent les lacs et les très grands cours d'eau. Ce point fait l'objet d'une étude plus détaillée en vue de dresser un état des lieux des besoins et des projets potentiels pour une coordination optimale entre projets en cours et projets futurs. Concernant les drainages, les besoins seront également importants, car le réseau de drainage actuel est vétuste et nécessitera des investissements conséquents pour assurer la pérennité des infrastructures en place.
- **Revitalisation des sols dégradés.** ↗ Il s'agit d'un domaine qui va gagner en importance. En effet, sous la pression du développement et de l'urbanisation, la quantité de terres disponibles en particulier les surfaces d'assolement régresse régulièrement dans notre canton. Il devrait être possible techniquement d'utiliser des matériaux terreux issus de la construction pour revitaliser ou réhabiliter en particulier des terres dégradées, afin de recréer des surfaces de qualité idéalement de qualité SDA.
- **Constructions rurales.** = Le nombre de projets devrait se maintenir de manière constante et régulière à son niveau actuel afin d'accompagner l'évolution structurelle de l'agriculture.
- **Fromageries artisanales.** ↗ Dans ce domaine, les besoins sont réguliers et les montants en jeu importants. Afin d'obtenir une vue d'ensemble plus précise de la situation et d'identifier les projets potentiels des 10 à 15 prochaines années, les interprofessions du Gruyère AOP et du Vacherin fribourgeois AOP, la Fédération des sociétés fribourgeoises de laiteries et le SAgri ont réalisé conjointement une étude début 2021. Elle montre que 30% des fromageries envisagent un projet dans les 5 ans à venir et 20% supplémentaires dans les 5 ans suivants. Ainsi le rythme de renouvellement des infrastructures ne devrait pas faiblir ces prochaines années.
- **Installations de transformation.** ↗ Les besoins sont irréguliers. Il est probable qu'à l'avenir de nouveaux projets voient le jour en particulier avec la tendance vers des produits de proximité et la filière de mise en valeur des produits biologiques.

-
- **Projets de développement régional.** ? Actuellement, le premier projet de développement régional fribourgeois est en phase de finalisation. Il n'y a pas d'autres projets en cours de développement. Vu la grande variabilité des projets possibles, il est difficile de planifier les besoins parfois importants qui devraient faire l'objet de budgets extraordinaires.
 - **Autres mesures.** = Le volume actuel des aides pour les autres mesures devrait se maintenir au niveau actuel (Aides financières par les CI, les AEP et FRC).

En plus de ces thèmes principaux et de manière prospective, il est probable que le contexte des aides structurelles soit influencé à l'avenir par les critères suivants :

- Augmentation du risque lié à l'accroissement de la taille des entreprises et à l'instabilité des marchés. L'analyse des dossiers s'avère de plus en plus complexe, en particulier les analyses techniques et financières qui exigent un personnel très qualifié ;
- Ouverture vers des projets innovants notamment liés aux nouvelles technologies, à de nouvelles filières et à la numérisation de l'agriculture. L'innovation est souvent freinée ou empêchée par la difficulté rencontrée par les porteurs de projet novateur à trouver le financement initial nécessaire. La mise en place de subventionnement pour des études préliminaires, comme cela existe pour les remaniements parcellaires, apporterait une aide appréciable pour la première phase d'un projet. Les modèles actuels de financement sont tous basés sur des « *Business plan* » qui ne laissent que peu de place aux risques liés à l'innovation. Il pourrait s'avérer intéressant d'examiner dans quelle mesure et de quelle manière l'Etat pourrait éventuellement soutenir le lancement d'idées nouvelles, au regard des soutiens actuels et dans le respect de la subsidiarité de l'intervention étatique, tout en respectant le cadre financier dévolu actuellement aux aides structurelles en faveur de l'agriculture
- Meilleure exploitation des possibilités offertes par les projets de développement régional. La structure de conseil pourrait être renforcée pour appuyer de manière plus active les porteurs de projet. A l'avenir, des possibilités pourraient être offertes de développer des projets autour de filières régionales.
- Adaptation régulière des exploitations aux normes environnementales très strictes. Il est probable que cette tendance restera importante. Les aides structurelles à l'agriculture seront précieuses pour faire face à ce type d'investissement qui ne comporte pas de composante de rationalisation de la production et dont les coûts sont difficilement reportables sur le consommateur.

Il faut relever que l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) fait preuve d'une grande ouverture pour adapter le cadre législatif à l'évolution des conditions cadre. Il s'agit pour le canton de Fribourg d'être réactif pour saisir les opportunités qui se présentent. Les bonnes relations entre l'OFAG et le canton sont un facteur positif pour assurer un flux d'informations et une efficacité administrative optimale.

Afin d'accompagner les évolutions en cours, le canton continue de mettre à disposition des ressources dans les divers groupes de travail et conférences avec la Confédération et les organisations intercantionales (groupes de travail, suisse-melio, COSAC, etc.). C'est d'autant plus nécessaire au vu de l'importance agricole de notre canton au niveau national (9,3 % des contributions fédérales totales, 7 % des crédits d'investissements totaux).

Pour l'année 2020, le SAgri a instruit 200 dossiers correspondant, en moyenne annuelle, à 117 millions de francs d'investissements. En déduisant de ce chiffre les projets purement financiers (reprise d'exploitation, achat de terres, etc.), il reste un montant de 88 millions de francs investis dans des mesures constructives (génie rural et constructions rurales) pour l'année 2020. Ces quelques chiffres illustrent l'important effet de levier des aides structurelles agricoles pour l'économie de notre canton.

7 Résumé

Ce document présente une vue d'ensemble de la stratégie des aides structurelles agricoles pour le canton de Fribourg à l'horizon 2030. Il se base sur la vision et les objectifs du rapport quadriennal publié en 2019 ainsi que sur les expériences et pratiques du Service de l'agriculture (SAGri) comme organe d'exécution des mesures d'aides structurelles agricoles.

Outre un rappel des bases légales fédérales et cantonales, il décrit à son chapitre 4 les principales catégories d'aides et de mesures soit :

- Le génie rural (« Tiefbau »)
- Les constructions rurales (« Hochbau »)
- Les projets de développement régional PDR
- Les mesures d'ordre purement financier

Pour chaque catégorie, une présentation est faite de l'état de situation, des projets en cours et des projet potentiels.

Le chapitre 5 présente une appréciation globale du cadre financier nécessaire basé sur les expériences passées et une extrapolation des développements futurs. Les besoins annuels pour les subventions sont estimés à 9 millions de francs hormis pour les projets de développement régional PDR qui doivent faire l'objet d'estimation séparée en fonction de leur dimension. Les aides annuelles d'ordre purement financier sous forme de crédits sont estimées à 26,2 millions de francs. Il faut relever que les subventions fédérales sont subsidiaires et subordonnées au versement d'aides cantonales. Elles viennent les compléter pour un montant annuel d'environ 9,3 millions de francs.

Le chapitre 6 présente de manière synthétique les principales tendances de ces prochaines années pour les différentes catégories d'aides et de mesures. Il rappelle l'important effet de levier que ces aides génèrent pour l'économie du canton de Fribourg avec des investissements annuels de l'ordre de 117 millions de francs, dont environ 88 millions investis dans des mesures constructives. Finalement, une appréciation du contexte général de ces prochaines années en matière d'améliorations structurelles agricoles est esquissée.

8 Bibliographie

Rapport agricole 2019 / Mai 2019 / <https://www.fr.ch/energie-agriculture-et-environnement/agriculture-et-animaux-de-rente/rapport-agricole-quadriennal> (Consulté le 13.12.2020).

Remaniements parcellaires, les incidences économiques pour les exploitations agricoles impliquées dans un remaniement parcellaire ; mandant : DIAF / Coordination : UPF / Auteurs : IAG-Agroscope – été 2007.

Etude « Integrales Wasser Managment Seeland-Broye », rapport d'étude, hydrique Ingénieurs Sàrl, Le Mont-sur-Lausanne, 24 janvier 2018.

Etat des drainages en Suisse, Bilan de l'enquête 2008, Département fédéral de l'économie DFE, Office fédéral de l'agriculture OFAG Secteur Améliorations foncières, Jan Béguin, Sten Smola, 12 janvier 2010.

Site : <https://www.suissemelio.ch/media/files/publikationen/fr/EtatdesdrainagesenSuisse.pdf> (Consulté le 15.02.2021).

Avis de droit relatif à la valorisation des matériaux, notamment de matériaux terreux, dans l'agriculture, M^e Jean-Michel Brahier, avocat, docteur en droit, chargé de cours à l'Université de Fribourg, 2 mars 2020.

Site : https://www.fr.ch/sites/default/files/2020-11/valorisation_materiaux_agriculture_avis_droit.pdf (Consulté le 19.01.2021).

Point de la situation sur les fromageries artisanales du canton de Fribourg et leurs besoins en investissement, Rapport d'une enquête mandatée par le Service de l'agriculture du canton de Fribourg, jch-consult sàrl, Villars-sur-Glâne, juillet 2021

Message du Conseil d'Etat au Grand Conseil du 12 octobre 2020 accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement destiné au subventionnement du projet de développement régional Bio Gemüse Seeland (2020-DIAF-26).

Service de l'agriculture SAgri

Route Jo Siffert 36, Case postale 126, 1764 Givisiez
T +41 26 305 23 00
sagri@fr.ch, www.fr.ch/sagri

—

Impressum

© Service de l'agriculture SAgri

—

Auteurs

Pascal Krayenbuhl, Chef de service du Service de l'agriculture
Nicolas Deillon, Chef de section Développement rural
Joël Bader, Chef de section Bâtiments ruraux et aides aux exploitations

—

Photos de couverture © Service de l'agriculture SAgri

Remaniement parcellaire et création de chemin agricole
Installation d'irrigation
Remaniement parcellaire avec mise à ciel ouvert de cours d'eau et bassin de rétention.

—

Septembre 2021